

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-087

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Partenariat avec la SCIC SARL ESS'AIN afin de mettre en place un atelier de motricité et d'expérimentation ludique au Parc de Bouvent à Bourg en Bresse (01000) pour les Relais Petite Enfance de Val-Revermont et de Ceyzériat

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes ludiques et psychomotrices participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec la SCIC SARL ESS'AIN représentée par Monsieur Pascal TERRACOL-CHAMPIN pour un atelier de motricité et d'expérimentation ludique au Parc de Bouvent, à Bourg en Bresse (01000), pour les Relais Petite Enfance de Val-Revermont et de Ceyzériat dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau Inter Relais de la couronne de Bourg-en-Bresse.

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec la SCIC SARL ESS'AIN afin de mettre en place un atelier de motricité et d'expérimentation ludique.

Les modalités sont les suivantes :

- L'atelier sera assuré par : M. Pascal TERRACOL-CHAMPIN ;
- La séance se déroulera au Parc de Bouvent le vendredi 3 mai 2024 de 9H30 à 11H30;
- La séance s'adresse aux enfants, ainsi qu'aux assistant(e)s maternel(le)s, pour un coût global de 204 € TTC (TVA applicable 20%).

Réparti comme suit :

RPE VAL-REVERMONT	102 €
RPE CEYZERIAT	102 €

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 avril 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance

